

COPIE DE RÉOLUTION

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue le 12 novembre 2020 à 19h30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maité Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Karine Ayotte, Micheline Barriault. La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé, est également présente.

Certifiée copie conforme de la résolution 2020-11-323

Adoption du règlement R-2020-297, amendant le règlement R-2018-258 concernant l'adoption d'une politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement R-2018-258 afin de modifier l'article 8 concernant le montant des contrats pouvant être conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil mercredi le 21 octobre 2020 par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et qu'un projet de règlement a également été présenté à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu que le règlement numéro R-2020-297 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le tableau à l'article 8 du règlement R-2018-258, Contrats pouvant être conclus de gré à gré, est remplacé par le suivant :

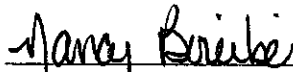
TYPE DE CONTRAT	MONTANT DE LA DEPENSE
Assurances	99 999 \$
Exécution de travaux	99 999 \$

Fourniture de matériel ou de matériaux	99 999 \$
Fourniture de services (incluant les services professionnels)	99 999 \$

Le montant de 99 999 \$ sera modifié aux articles s'appliquant audit règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Nancy Bérubé

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe